La région urbaine grenobloise s'engage en 2008 dans la révision de son Schéma directeur pour le transformer en Schéma de cohérence territorial d'ici 2011.

« Qu'est ce qui est en jeu avec le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) ? Pourquoi s'y investir ? Est-ce prioritaire par rapport aux dossiers communaux ou intercommunaux qui mobilisent déjà une grande partie de notre temps ? Est-ce que notre territoire trouve toute sa place dans ce dispositif ? »

Ces questions nous sont souvent posées par des citoyens, des élus ou des professionnels de l'aménagement dans la région grenobloise.

En outre, à l'heure où nous nous mobilisons autour de problèmes majeurs comme l'offre de logements, la mobilité ou de projets fédérateurs comme le dossier de candidature aux Jeux Olympiques d'hiver, le SCOT tiendra une place importante permettant de mieux coordonner nos choix d'aménagement.

C'est pourquoi il m'a paru nécessaire de vous proposer ce **guide pratique** qui retrace l'essentiel du Schéma directeur et ses choix d'aménagement du territoire à l'échelle de la région grenobloise.

Au fil des pages, ceux qui n'ont pas à ce jour approché les travaux du SCOT comme ceux qui y ont participé, vont pouvoir (re)découvrir la diversité des enjeux et l'impact sur notre territoire des thèmes traités.

Ils pourront mesurer que l'objectif est bien de confronter nos politiques aux bassins de vie qui se sont mis en place au fil des années : cela ne veut pas dire fondre tous les territoires dans un même moule mais favoriser la convergence des politiques menées et les coopérations nécessaires.

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale, qui est avant tout affaire de décision collective et de volonté de mise en œuvre, sera une étape décisive pour construire un territoire équilibré, solidaire, engagé dans un développement durable.

Ce document convie chacun à se mobiliser autour de cet objectif.

Marc Baïetto

Président du Syndicat mixte du Schéma directeur
de la Région urbaine grenobloise

Du Schéma directeur...

Le guide pratique

... au SCOT 2010

Le territoire, questions d'équilibre

Organiser un développement durable des territoires est l'orientation majeure du Schéma directeur. Le logement, les déplacements et l'emploi sont les trois enjeux du " vivre ensemble ". Toute action sur l'un a des conséquences directes sur les deux autres, à court et à long terme, localement et sur les autres secteurs.

Mettre dès aujourd'hui le cap sur 2030

Au cœur du Schéma directeur, le territoire, celui de la Région urbaine grenobloise.
Vouloir l'aménager, le structurer, l'organiser, c'est s'engager à réguler les écarts entre objectifs collectifs et aspirations individuelles.
Avec chacun des six secteurs qui composent la RUG, le Schéma directeur aujourd'hui, et demain le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), posent les objectifs et les moyens d'un développement maîtrisé. Quelles sont les orientations que nous voulons retenir pour organiser ce territoire où vivent et travaillent plus de 700 000 personnes ? Quelles actions devons-nous engager pour garantir son fonctionnement durable ?
Ce projet politique dépasse le cadre et la durée d'un mandat électoral ; il entend d'ores et déjà infléchir notre quotidien pour préparer, à l'horizon 2030, celui des générations à venir.

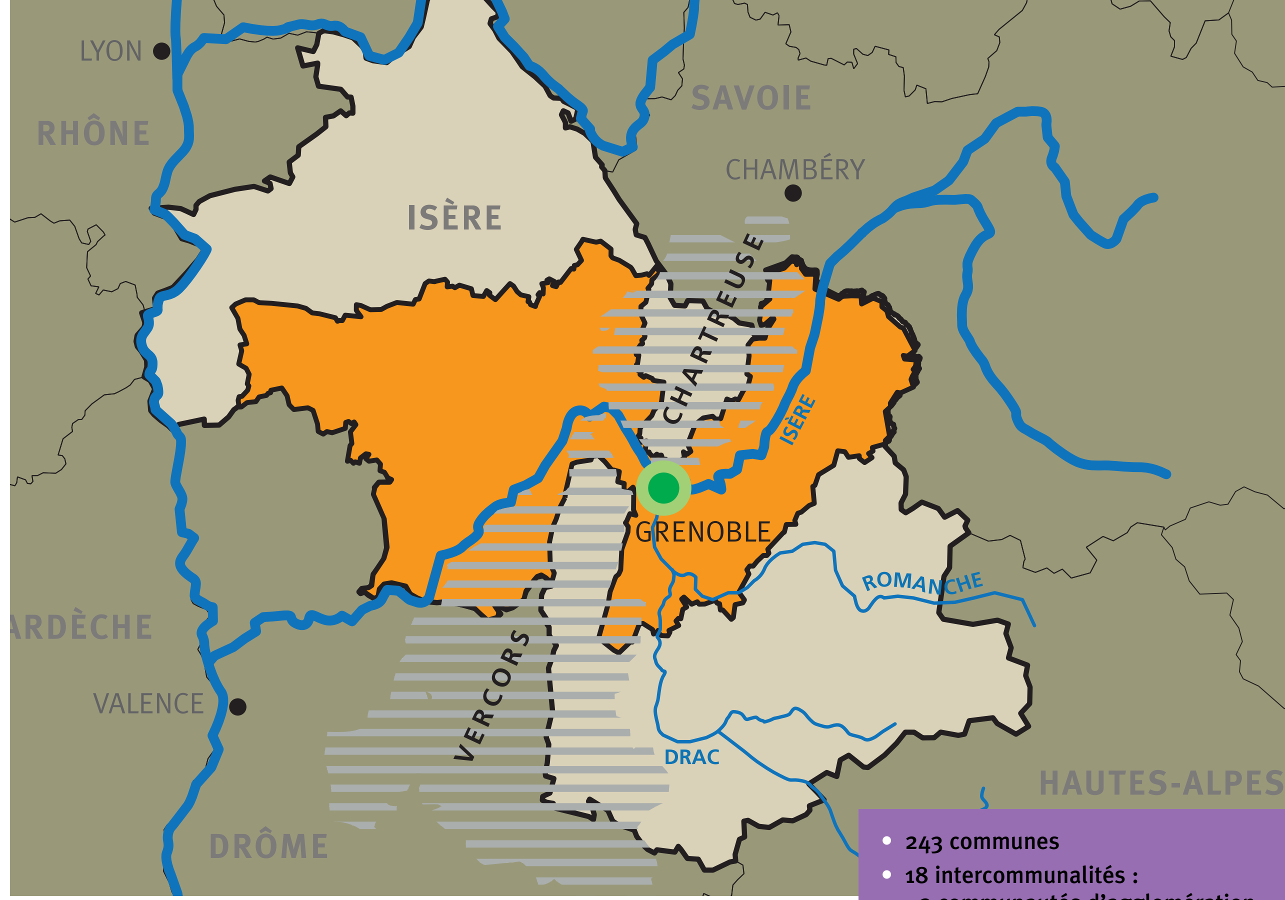
Des enjeux partagés

Du Schéma directeur au SCOT, les questions de l'emploi, de l'habitat, des déplacements et de préservation de l'environnement perdurent. Le partage des constats est le préalable à l'action commune. Ce guide pratique a pour but de rappeler les orientations du Schéma directeur et de revenir sur ces constats. L'objectif du Schéma directeur ? Être efficace dans quatre domaines prioritaires de l'action publique :

- l'économie d'espace,
- l'équilibre habitat-emploi dans chaque secteur et entre les secteurs,
- la maîtrise des déplacements intra et inter secteurs,
- le confortement du modèle de développement économique de la région urbaine grenobloise.

Les orientations du Schéma directeur

La RUG s'est dotée en 2000 d'un Schéma directeur pour se mettre en capacité d'harmoniser le fonctionnement du territoire. Le Schéma directeur a identifié des moyens pour infléchir des tendances.



- 243 communes
- 18 intercommunalités :
  - 2 communautés d'agglomération
  - 16 communautés de communes
- 6 secteurs géographiques :
  - l'Agglomération grenobloise
  - le Voironnais
  - la Bièvre-Valloire
  - le Grésivaudan
  - le Sud grenoblois
  - le Sud-Grésivaudan
- 3 000 km²
- 721 000 habitants
- 287 000 emplois

Il propose également des règles communes :

- Une organisation en archipel autour d'une technopole attractive à vocation internationale,
- Un engagement sur une destination générale des sols qui préserve pour l'essentiel les espaces naturels et agricoles,
- Un renforcement du fonctionnement de proximité à l'échelle des bassins de vie autour de villes centres,
- Un maillage de bourgs avec une urbanisation maîtrisée et une diversité d'offres de logements,
- Des axes de communication structurants aménagés pour maîtriser les déplacements y compris en agissant sur la vitesse et les temps de parcours,
- Une politique d'implantation de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services destinés à toujours mieux équilibrer les territoires et favoriser la proximité.

Les leviers d'action

- Maîtriser la pression urbaine, le coût du foncier et l'offre d'habitat,
- Faciliter la mutualisation des ressources économiques et financières,
- Mettre la gestion des axes de communication au service de l'équilibre entre territoires,
- S'appuyer sur de nouveaux modes de transports pour transformer la ville,
- Favoriser l'offre commerciale de proximité.

Aménager le territoire

Les élus locaux sont quotidiennement confrontés à la nécessité de garantir l'intérêt collectif dans le respect des aspirations individuelles. Le Schéma directeur définit des objectifs communs et chaque collectivité dispose d'outils pour décliner localement ses priorités d'action.

L'essentiel sur le Syndicat mixte du Schéma directeur

Etablissement public créé en 1995, c'est l'instance politique et administrative d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du Schéma directeur.

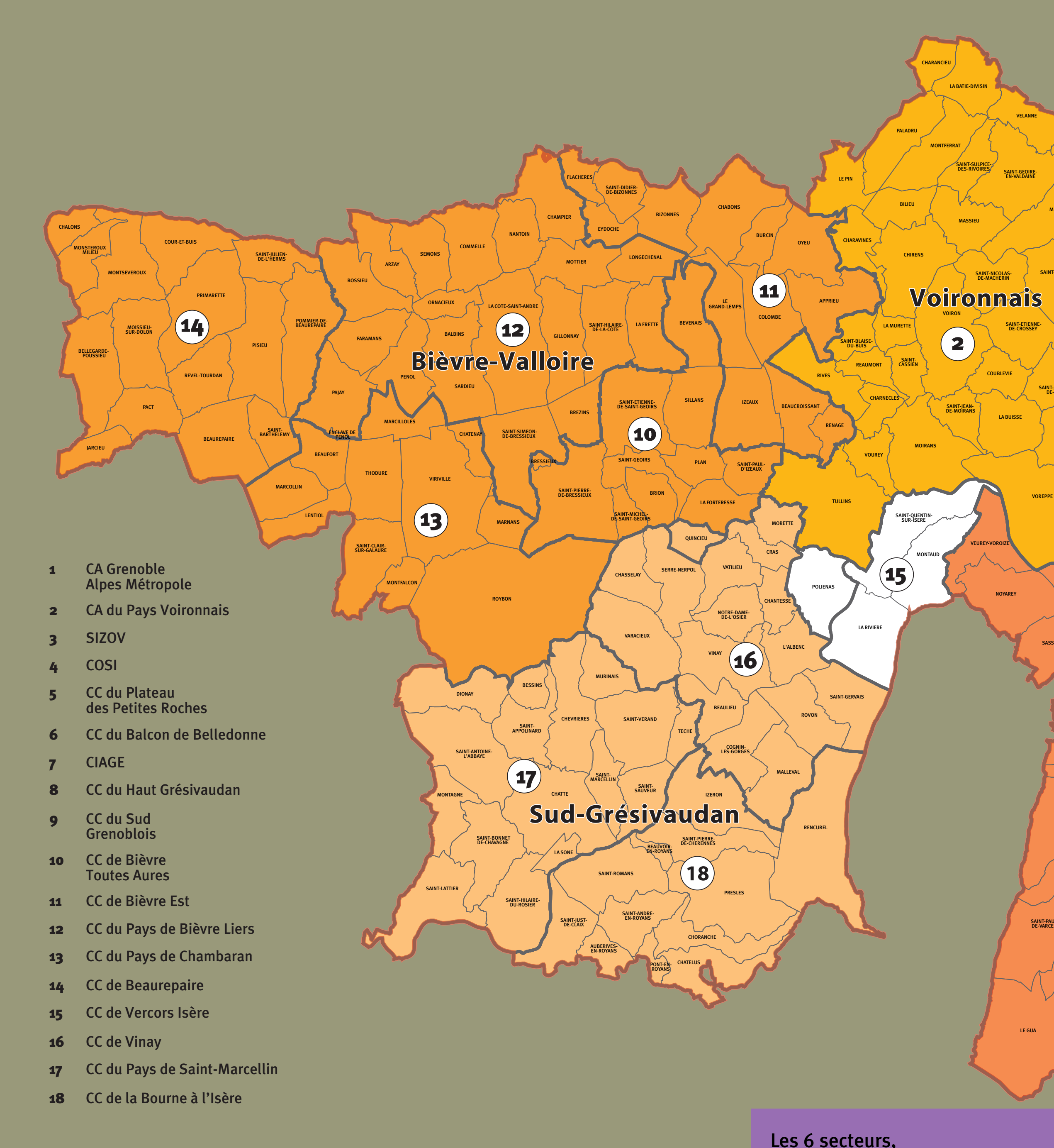
• Les collectivités membres
Le Conseil général de l'Isère
2 Communautés d'agglomérations : La Métro et la CAPV
16 Communautés de Communes
8 Communes isolées

• Le fonctionnement politique
Un Bureau syndical : 20 membres dont 1 président et 5 vice-présidents
Un Comité syndical : 31 membres élus

• Une équipe de huit personnes
Un directeur, une responsable de développement, trois urbanistes, une chargée administrative, une secrétaire et une chargée de mission pour la Communauté de l'Eau potable dont le Syndicat mixte est la structure porteuse.

Les partenaires du projet
Aux côtés des personnes publiques associées, l'Etat, les chambres consulaires (économie, agriculture et métiers), des associations et organismes publics et para-publics participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations du SCOT : l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, l'AEPI, Territoires 38, des bureaux d'études privés, le CAUE, l'ADAYG, la FRAPNA, les Conseils de développement, ainsi que l'Université (programmes de recherche).

Le budget
850 000 euros de fonctionnement annuel, dont 695 000 euros de participations des membres, soit environ 1 euro par habitant et par an.



Les 6 secteurs, les 18 EPCI et les 243 communes du Schéma directeur au 1er juillet 2008.

1 CA Grenoble Alpes Métropole
2 CA du Pays Voironnais
3 SIZOV
4 COSI
5 CC du Plateau des Petites Roches
6 CC du Balcon de Belledonne
7 CIAGE
8 CC du Haut Grésivaudan
9 CC du Sud Grenoblois
10 CC de Bièvre Toutes Aures
11 CC de Bièvre Est
12 CC du Pays de Bièvre Liers

13 CC du Pays de Chambaran
14 CC de Beaurepaire
15 CC de Vercors Isère
16 CC de Vinay
17 CC du Pays de Saint-Marcellin
18 CC de la Bourne à l'Isère

SD / BG • Juin 2008

SDAU, Schéma directeur et SCOT : les 3 étapes de la Région urbaine grenobloise

● **1973** Le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) encadre le développement de 115 communes de la région grenobloise. Porté par l'Etat, il a pour vocation de préserver les espaces naturels et d'organiser le développement urbain. Le SDAU a amorcé une démarche et souligné le besoin d'impliquer davantage les élus locaux.

● **1995** Le Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma directeur de la région urbaine grenobloise est créé pour porter le projet d'élaboration du futur Schéma directeur.

● **2000** Le Schéma directeur, élaboré de 1995 à 1999, est adopté le 12 juillet sur un périmètre de 157 communes.

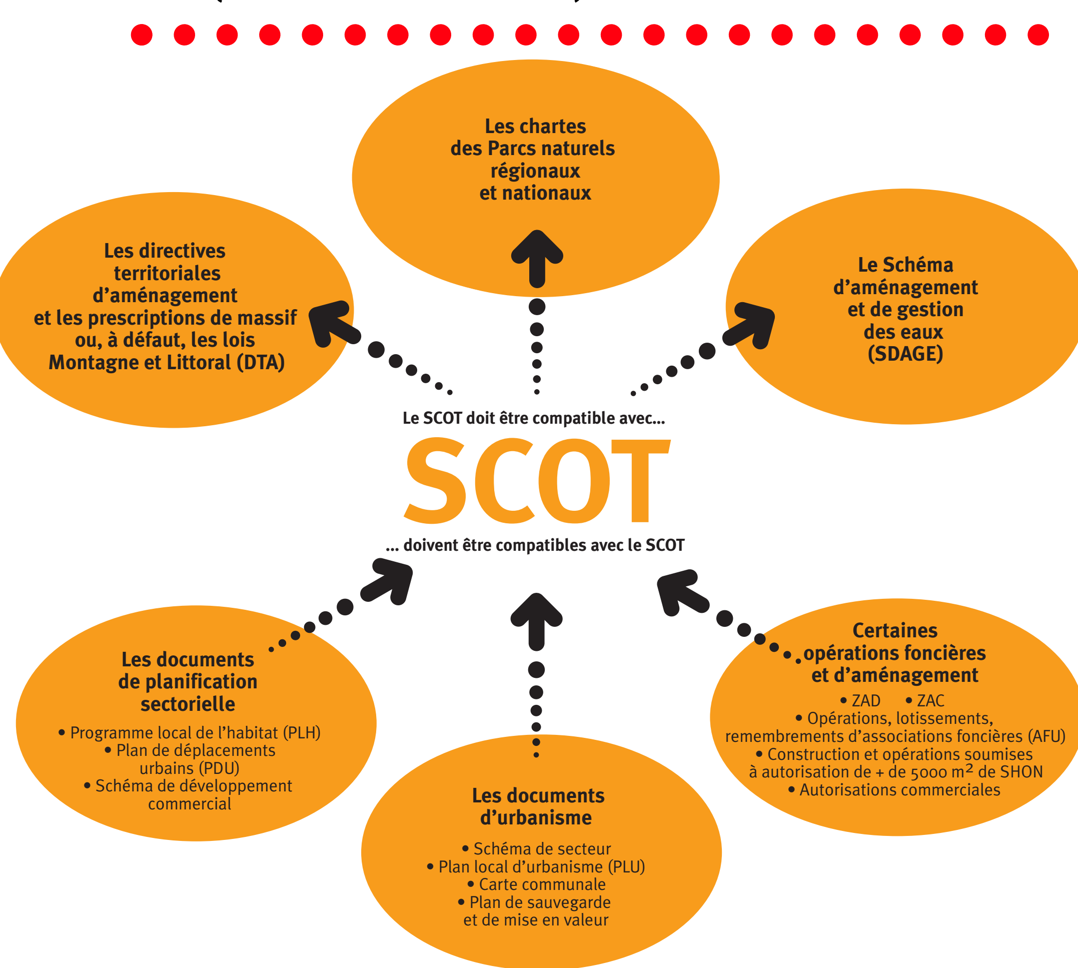
● **2007** Les membres du Syndicat mixte, avant le lancement officiel de la révision du Schéma directeur pour le transformer en SCOT, s'engagent dans un travail préalable de bilan du Schéma directeur avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire.

● **Février 2008** Le bilan du Schéma directeur est voté à l'unanimité des membres du comité syndical.

● **2010-2011** La Région urbaine grenobloise sera dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification à 20 ans, 2010 - 2030, qui donnera les grandes orientations d'aménagement sur le territoire de la région urbaine grenobloise (243 communes)

Le Schéma de cohérence territoriale et les documents d'urbanisme

La finalité du Schéma directeur est d'orienter et de coordonner les politiques sectorielles d'aménagement du territoire et de donner un cadre d'action aux documents et projets d'urbanisme locaux (L 122-1 du code de l'urbanisme).



Le code de l'urbanisme donne au Syndicat mixte une compétence d'avis sur les documents d'urbanisme. Le Syndicat mixte accompagne les communes et les intercommunalités afin de favoriser la mise en compatibilité de leurs documents de planification avec le Schéma directeur / SCOT.

Espace et démographie

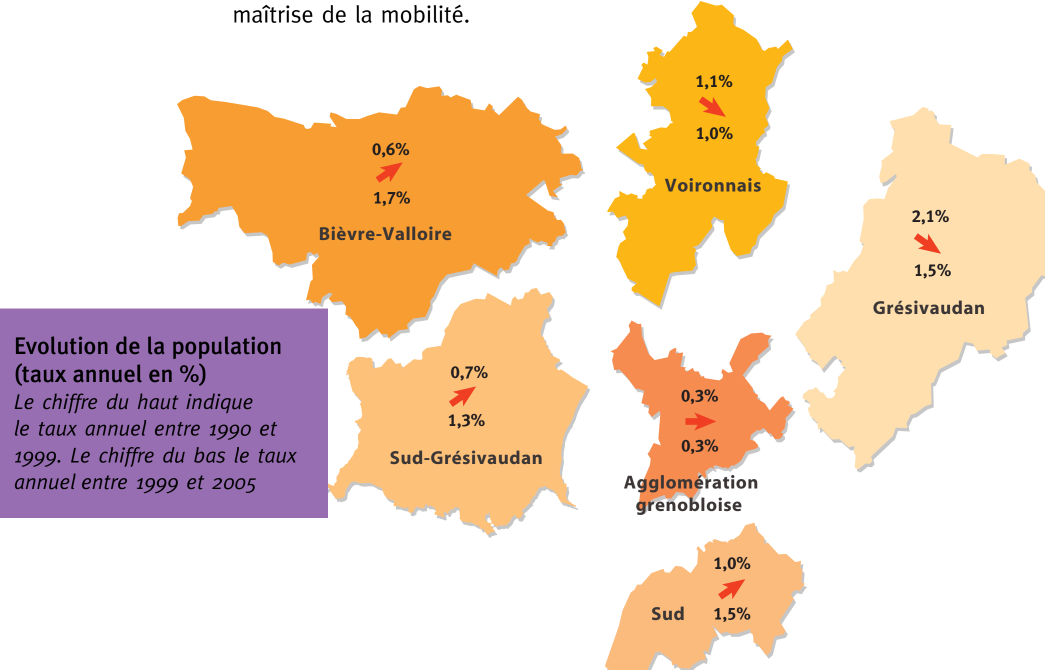
Le territoire n'est pas un stock d'espace illimité dans lequel chacun pourrait puiser, individuellement, à hauteur de ses besoins. Parce qu'il n'est pas un produit de consommation courante, nous devons donc gérer l'espace comme un bien rare et précieux.

La Région urbaine grenobloise est géographiquement contrainte par son relief montagnard. Les politiques publiques doivent de ce fait limiter l'étalement urbain dans la conception et la réalisation de logements, d'activités économiques, d'axes de circulations, de services et d'espaces publics.

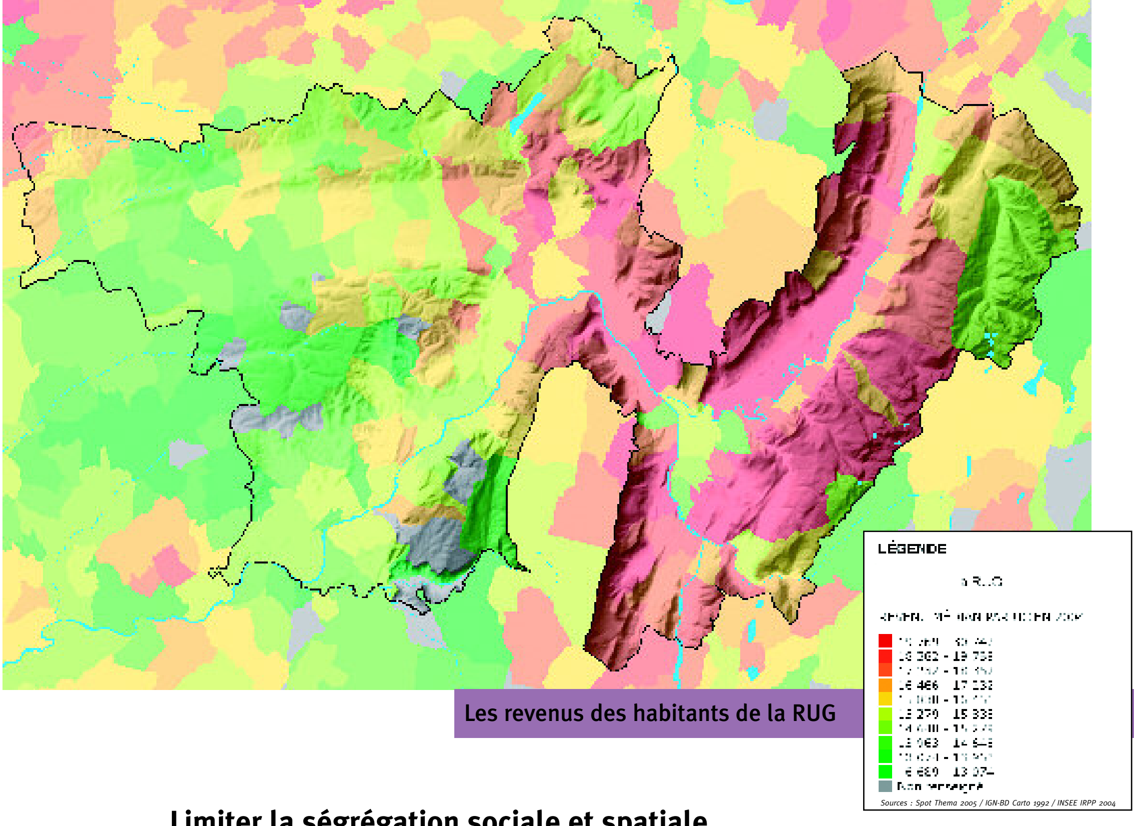
Une population et son cadre de vie

721 000 habitants dans la RUG (estimation 2005), cela représente 62 % de la population iséroise. Le dynamisme démographique est supérieur à la moyenne française. Au sein de la RUG, les secteurs périurbains continuent de croître plus vite que l'agglomération grenobloise. Le poids relatif de l'agglomération diminue (63% en 1975, 53% en 2005) car son évolution démographique se stabilise.

Au-delà des chiffres bruts, les évolutions démographiques nous placent de plain-pied face aux objectifs d'aménagement définis par le Schéma directeur : l'équilibre des secteurs, le confortement des pôles urbains et la maîtrise de la mobilité.



Evolution de la population (taux annuel en %)
Le chiffre du haut indique le taux annuel entre 1990 et 1999. Le chiffre du bas le taux annuel entre 1999 et 2005



Les revenus des habitants de la RUG

Limiter la ségrégation sociale et spatiale

Ici comme ailleurs, la tendance au regroupement humain et urbain par catégories sociales est assez marquée. Pour un mieux vivre ensemble et limiter les exclusions, le Schéma directeur préconise l'utilisation de leviers facilitant la mixité sociale et urbaine : la question du développement de l'habitat et de son regroupement autour des services, des équipements et des moyens de déplacements est ici centrale.

Au-delà, les deux dysfonctionnements majeurs du développement urbain restent la surconsommation d'espaces et les dépendances territoriales. Pour cela des priorités ont été définies dans le Schéma directeur dont celle de l'économie d'espace.

Priorité d'action du Schéma directeur : économiser l'espace

La gestion stratégique des limites : pour contenir le développement urbain, le Schéma directeur a défini des limites à l'urbanisation qui sont inscrites dans les documents d'urbanisme locaux. Ces limites favorisent l'urbanisation à surface urbaine constante dans une perspective de développement de plus grande qualité.
Contenir le développement urbain est un moyen d'atteindre l'objectif qualitatif de préservation des espaces qu'ils soient urbains, agricoles ou naturels. (Pour approfondir, voir le carnet pratique "Limites stratégiques").

Habiter la RUG

Hausse du marché de l'immobilier, évolutions des modes de vie, délais d'obtention de logements sociaux et faible turn-over, ... : tous les indicateurs pointent la crise, l'inadéquation entre l'offre et la demande de logements. Bâtir est une absolue nécessité. Reste à définir où, comment et pour qui ? C'est aussi le rôle du Schéma directeur.

La chasse au gaspillage foncier est ouverte

Etalement urbain et périurbanisation sont deux phénomènes à contenir.

La périurbanisation repousse les logements dans les territoires insuffisamment pourvus en emplois et services quotidiens : elle génère des déplacements dont la longueur et la durée s'accroissent entre des territoires dépendants et une agglomération saturée.

L'étalement urbain résulte de l'addition de projets peu denses et mal intégrés à leur environnement.

Comment faire face à la crise du logement ?

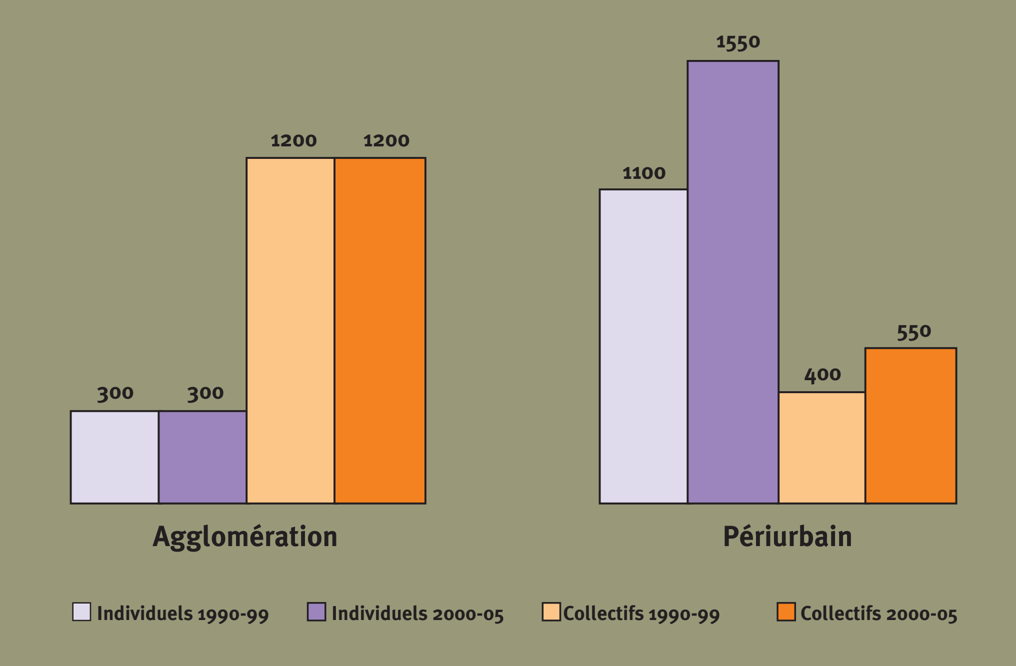
Au cours de la décennie 1990-2000, la croissance démographique était de 15%. Dans le même temps, l'espace urbanisé augmentait de 30 %. L'agglomération grenobloise compte aujourd'hui 30 000 logements de plus qu'il y a 25 ans pour un même nombre d'habitants, alors que le nombre de ménages augmente, et que ces ménages sont plus petits, résultat des mutations de modes de vie (vieillissement, familles mono parentales).

Priorité d'action du Schéma directeur : un logement de qualité pour tous

La production de logements est la première réponse à la crise de l'offre. Les solutions à apporter sont tout autant qualitatives que quantitatives. Le Schéma directeur fixe des objectifs pour faire baisser la pression immobilière dans les secteurs périphériques et renforcer l'offre dans l'agglomération. L'attractivité du logement en milieu urbain dense repose sur la qualité des produits immobiliers et des espaces publics de la ville.

Des outils et des hommes

Au sein des six secteurs de la RUG, chaque collectivité dispose d'outils pour agir localement. Le Schéma directeur préconise une coordination et une mise en cohérence des PLH (programmes locaux de l'habitat), pour aboutir à des équilibres nécessaires entre les territoires.



Une construction de logements toujours orientée vers l'habitat individuel dans les secteurs périurbains.

Une croissance démographique qui s'étend toujours plus loin de la ville ...

... comme le montrent les premières tendances à partir des enquêtes annuelles de recensement 2004-2005

- *Nette accélération de la croissance dans la Bièvre (+1,9 % sur 27 communes recensées)*
- *Et le Sud Grésivaudan (+1,5 % sur 16 communes recensées)*
- *Moindre accélération dans la périurbain voironnais (+1,5 % sur 15 communes recensées)*
- *Croissance qui reste très modérée dans le Sud (+0,5 % sur 7 communes recensées)*

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en utilisant un zonage et un règlement d'urbanisme, décline les objectifs du PLH. Il désigne les terrains constructibles ou non et permet ainsi de débloquer du foncier. A ce titre, le PLU est l'outil qui traduit en actions la politique de logement à long terme définie dans le Schéma directeur et déclinée dans les PLH. Plus ou moins normatif ou qualitatif, le PLU est un levier local pour développer des stratégies urbaines et foncières, encadrer et anticiper les projets d'aménagement et de construction pour les vingt années à venir.

Economie, emploi, commerce

L'attractivité de notre territoire est un facteur de dynamisme, marqué cependant par de fortes disparités territoriales. L'agglomération grenobloise concentre une grande proportion des emplois, des services et des équipements de la région urbaine grenobloise. Les autres secteurs de la région grenobloise développent plus d'habitat que d'emplois. Cela crée des déséquilibres et accentue les problèmes de déplacements.

Les objectifs du Schéma directeur

Le projet économique de la Région grenobloise consiste à investir en priorité des sites stratégiques pour répondre à deux ambitions :
• renforcer les secteurs moteurs de l'économie,
• favoriser un rééquilibrage entre l'habitat et l'emploi.

Pour cela, les objectifs du Schéma directeur s'articulent autour de 5 axes :
• Se doter d'une vision et d'un projet communs à l'échelle d'un grand bassin de vie,
• Rester compétitif avec d'autres territoires nationaux et internationaux,
• Proposer une offre d'accueil commune et cohérente à l'échelle de la RUG,
• Améliorer la prise en compte des fonctions supports : logement, transport, déplacements, logistique… ,
• Atteindre une taille critique dans les domaines stratégiques et rechercher des complémentarités.

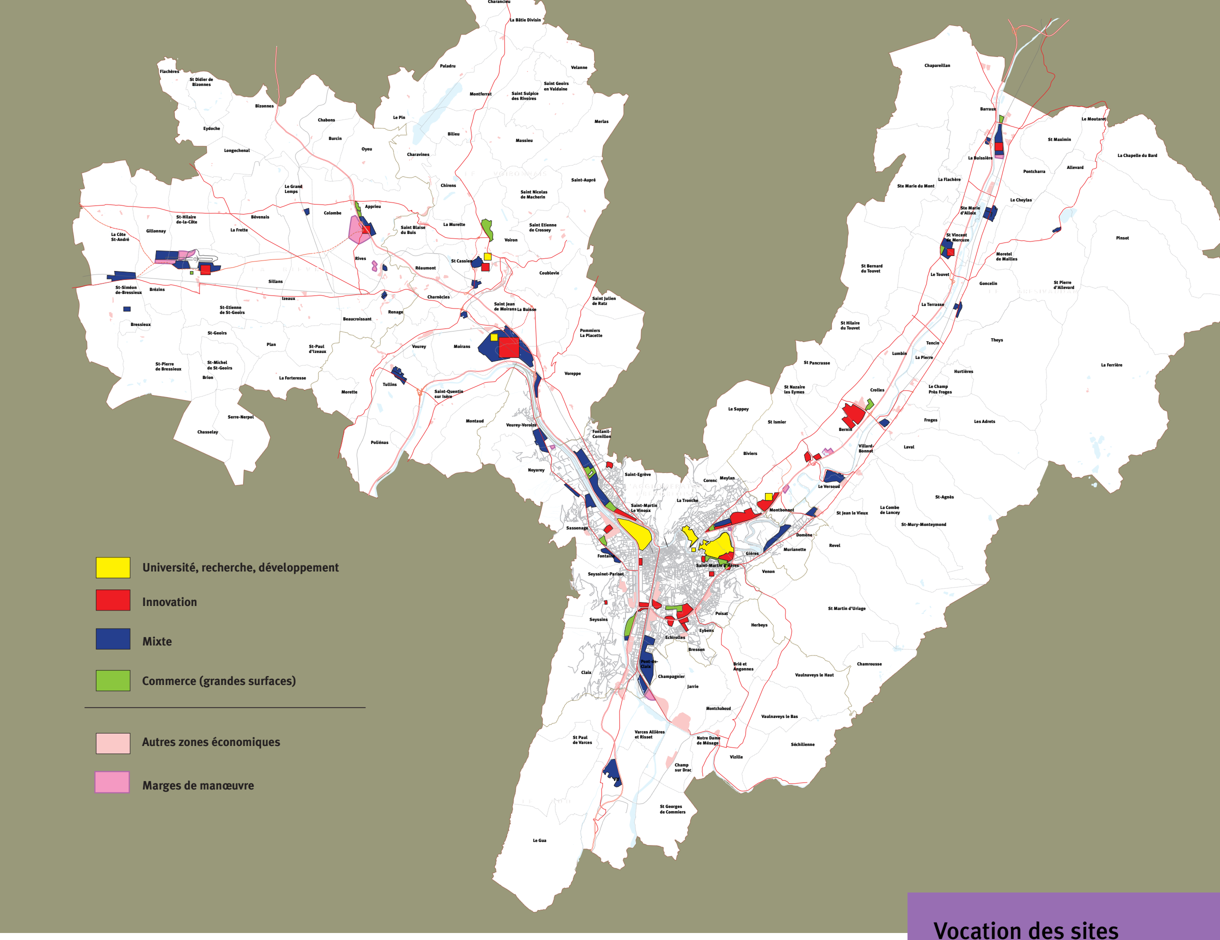
Une offre adaptée à la demande

Le Schéma directeur a défini les zones économiques selon leur vocation (recherche, innovation, mixte, commerce de grandes surfaces) et leur niveau d'enjeu (enjeu de secteur, enjeu de Région urbaine). La création des zones d'intérêt RUG répond au besoin de proposer collectivement une offre de produits diversifiés et compétitive à l'échelle internationale.

Priorité d'action du Schéma directeur : l'équilibre emploi / habitat entre les 6 secteurs de la RUG

La nature des emplois

La RUG accueille plus de 30% des effectifs Rhône-Alpes en matière de R&D, et les ingénieurs y sont bien représentés.
La RUG connaît une forte progression des services :
• aux entreprises (+ 17 000 emplois de 1995 à 2005),
• à la personne et des emplois dans le secteur de l'éducation (+ 5200 emplois en 10 ans).



Vocation des sites stratégiques repérés dans le Schéma directeur de 2000

Les emplois dans les 6 secteurs

En 1999 plus de 2 emplois sur 3 étaient localisés dans l'agglomération grenobloise. Depuis le début des années 90, la croissance des emplois se porte sur les secteurs extérieurs, principalement dans le Grésivaudan et le Voironnais. Cette tendance se poursuit et, de 2000 à 2005, 87 % des emplois salariés du secteur privé créés dans la RUG l'ont été hors agglomération grenobloise. Cependant, le déséquilibre habitat/emploi reste présent entre l'agglomération grenobloise et les autres secteur de la RUG dans lesquels la croissance de la population est encore plus forte.

Les commerces

En matière d'urbanisme commercial, le Schéma directeur préconise plusieurs orientations :
• Renforcer en priorité l'offre commerciale des secteurs voisins de l'agglomération,
• Cet accroissement de l'offre doit s'effectuer en priorité dans les pôles urbains, en complément des commerces déjà installés, afin d'éviter les créations périphériques qui dévitalisent les centres,
• Privilégier les fonctions commerciales de proximité pour réduire les distances parcourues.
(Pour approfondir, voir le carnet pratique "L'urbanisme commercial").

Se déplacer dans la RUG

Le logement, toujours plus loin du lieu de travail pour fuir la pression foncière, la volonté d'aller toujours plus vite au fur et à mesure que s'allongent les distances de trajet quotidien, et l'automobile comme réflexe de déplacement : les ingrédients de la saturation des axes de déplacements sont posés. Comment mettre fin au toujours plus vite et encore plus loin ?

Si en 2002, la majeure partie des déplacements est interne aux secteurs, la part des échanges avec l'agglomération grenobloise augmente. La dépendance accrue à cette agglomération est un facteur de saturation de ses axes d'entrée.
L'étalement urbain a engendré une dispersion des flux. Cette dispersion pénalise l'utilisation des transports en commun.

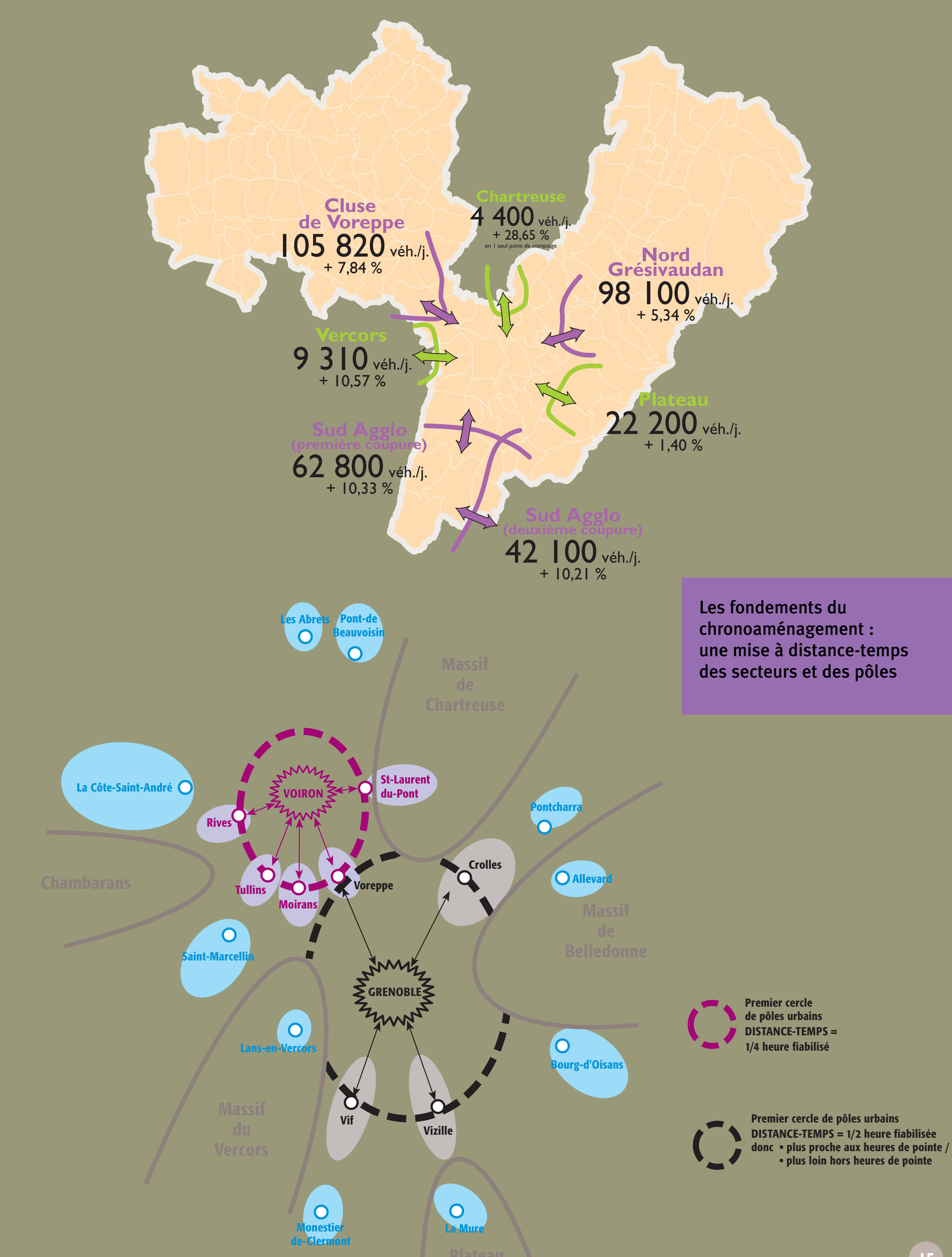
Le chrono aménagement

Priorité d'action du Schéma directeur : développer une offre de déplacements à l'échelle de la RUG

L'habitat insuffisant et trop cher en milieu urbain est un facteur majeur de périurbanisation. Le Schéma directeur veut agir sur les distances et sur les temps de déplacements entre les territoires pour fiabiliser des temps de parcours aujourd'hui aléatoires à cause des encombrements et favoriser un fonctionnement de proximité (au niveau des équipements, commerces, services et emplois). La RUG est l'échelle de territoire pertinente pour induire des modifications de comportements des usagers et des investisseurs, nécessaires à une répartition plus équilibrée des différentes composantes du territoire.

Autoroutes apaisées à haute qualité de services

Le changement des autoroutes urbaines est préconisé en agissant sur la gestion des vitesses et sur l'aménagement des bandes de roulement et leur environnement. L'objectif n'est pas tant d'accroître la vitesse que de fiabiliser les temps de parcours, par une vitesse maîtrisée à toute heure favorisant l'écoulement du débit entre les pôles urbains maintenus à une distance fiable.
La fluidité de la circulation par une vitesse optimale à 70 km/h contribuerait à la diminution des nuisances et à l'amélioration de la santé publique : pollution de l'air, bruits, accidents... Enfin, cette régulation en amont de l'accès aux infrastructures routières de l'agglomération permettrait d'éviter de nouveaux trafics qui pourraient être générés par un accès trop rapide au centre.



Du bilan du Schéma directeur…

Les points saillants du bilan du Schéma directeur

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Schéma directeur de la Région grenobloise, alors que s'achève le mandat de ses membres, a souhaité durant l'année 2007 mener un travail de bilan du Schéma directeur approuvé le 12 juillet 2000 et poser ainsi des jalons pour le futur SCOT qui sera adopté à l'horizon 2010.
Compte tenu :
- des grandes orientations du Schéma directeur,
- des évolutions du territoire,
- de la mesure des écarts entre les objectifs assignés au Schéma directeur
- et de la réalité de ces évolutions,

Le travail de bilan du Schéma directeur a été l'occasion pour les membres du Comité syndical et les acteurs de l'aménagement du territoire de la RUG (l'Etat, chambres consulaires, organismes public et para-publics, associations, conseil de développement ...) de débattre ensemble des orientations du Schéma directeur, d'en évaluer les effets sur le territoire et de formuler des pistes d'actions de politiques publiques pour le futur SCOT.
Ce travail de bilan du Schéma directeur, alimenté par les apports des uns et des autres et par un travail d'expertise de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a fait l'objet d'une délibération ainsi que d'un document qui reprend les différents éléments (apports des acteurs, expertises, pistes pour le futur SCOT de la région grenobloise).

Voici les points saillants du bilan du Schéma directeur

Extraits de la délibération du 15 février 2008 adoptée à l'unanimité des membres du Comité syndical

• Confirmer l'accord des territoires sur les grandes orientations du Schéma directeur, à savoir :
- Une organisation multipolaire équilibrée à partir de la hiérarchie des territoires établie par le Schéma directeur initial, autour de son agglomération centrale largement porteuse de la dynamique générale, la présence d'un pôle d'équilibre dans le Voironnais ainsi que les différents secteurs de la RUG.
L'objectif est d'organiser la Région grenobloise en territoires équilibrés et autonomes, privilégiant les fonctionnements de proximité pour les activités du quotidien, tout en permettant des fonctionnements à l'échelle du bassin de vie pour les activités plus exceptionnelles.
- Une préservation à long terme des espaces naturels et agricoles définis dans le Schéma directeur.
- Un renforcement et une valorisation des pôles urbains existants.

• Confirmer l'intérêt d'un périmètre de SCOT à l'échelle du grand bassin de vie en raison des interdépendances de fait entre les territoires. Mais ces territoires réaffirment leur volonté de préserver l'organisation institutionnelle actuelle, l'autonomie politique de chaque secteur et leur refus de toute communauté urbaine. Cette volonté politique suppose donc de :
- Travailler ensemble à l'échelle du bassin de vie et de s'accorder sur les grandes politiques publiques.
- Travailler conjointement sur ces politiques publiques avec l'État, la Région et le Département,.

- Travailler ensemble sur une répartition équilibrée du développement.
- Travailler à la mise en valeur des identités de chaque territoire (préserver le droit à la différence), laissant à chaque secteur, sur la base des orientations communes, la liberté d'organiser et d'aménager ses espaces suivant ses spécificités et ses orientations locales.
- Se rapprocher des territoires du bassin de vie, actuellement non inscrits dans le périmètre du SCOT, comme les deux parcs naturels régionaux et les territoires du Sud Isère, pour envisager avec eux les modalités de travail permettant de prendre en compte leurs interactions dans le fonctionnement de la RUG, dans le respect de leurs identités et de leur autonomie.

• Confirmer la volonté d'élaborer un document plus concis, plus clair, concret, pédagogique et plus explicite dans ses choix et ses prescriptions, afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux et des orientations. Cette concision et cette clarté des éléments mis au débat devront permettre de mieux partager une pédagogie, une culture commune de l'aménagement et une élaboration du document largement concertée avec l'ensemble des élus, des populations et des acteurs des différents territoires.

• Confirmer l'intérêt et la volonté d'un positionnement de la RUG commun à tous et respectueux des identités de chacun. Un positionnement qui confirme à la fois l'identité montagnarde du site grenoblois, sa volonté de renforcer son moteur économique autour de la recherche, de l'université et de la haute technologie, mais aussi sa volonté de moderniser ses activités plus traditionnelles et son économie présentielle. Une volonté d'améliorer ses relations à grandes distances tout en maîtrisant les impacts locaux, de renforcer la technopole grenobloise tout en maîtrisant les effets négatifs de la métropolisation. Pour ce faire, il faudra en particulier renforcer les coopérations avec ses voisins, tout spécialement à l'échelle de Rhône-Alpes et du Sillon Alpin, pour dégager avec eux des équilibres à l'échelle régionale et mettre en œuvre des politiques cohérentes en matière de déplacements, de développement économique et de maîtrise des évolutions territoriales. Ces travaux pourront en particulier s'effectuer dans le cadre d'un rapprochement des SCOT rhônalpins.

• Confirmer la volonté d'une organisation équilibrée et d'un fonctionnement durable de la RUG.
- Il faudra donc travailler ensemble à l'échelle du grand bassin de vie pour maîtriser les évolutions et les effets du marché, définir les modalités d'une répartition équilibrée des différentes composantes du développement (habitat, activités économiques, commerces, services) et ses conséquences en termes de répartition des richesses et de solidarité. Une étude socio-économique et fiscale faisant ressortir les charges et les ressources de chaque territoire au regard de la richesse des populations et des entreprises sera réalisée afin de constituer une base commune de travail. Elle fondera les débats sur les conditions nécessaires pour réduire les concurrences entre territoires et permettre la mise en cohérence de leurs politiques publiques par une élaboration conjointe de leurs principaux contenus.
- Il faudra également travailler sur l'offre de déplacement à l'échelle de la région urbaine pour assurer une cohérence avec les objectifs d'équilibre et de proximité.

Les points saillants du bilan du Schéma directeur

Les points saillants du bilan du Schéma directeur

• Confirmer la volonté de préserver à long terme les espaces naturels et agricoles et de valoriser les espaces urbains.
- Les espaces N et A ne seront plus considérés comme des réserves pour le développement. Le SCOT devra prendre en compte les acquis du Schéma directeur en matière de limites stratégiques pérennes. Tous les outils existants devront pouvoir être mobilisés (ZAP – constitution de réserves foncières naturelles ou agricoles – utilisation de l'EPFL – interventions de la SAFER – espaces naturels sensibles …). Ces espaces feront l'objet d'actions de mise en valeur impulsées par les collectivités locales.
- La vocation économique des espaces agricoles sera confortée. Une collaboration avec les exploitants devra contribuer à développer les productions et les spécificités locales. On privilégiera leur valorisation dans des circuits courts, dans une perspective de plus grande autonomie locale.
- Les effets environnementaux du développement seront mieux évalués (bilan carbone, risques naturels et technologiques …) et limités par des aménagements intégrant les valeurs environnementales (HQE, énergies propres et renouvelables …).
- Les espaces urbains seront utilisés de manière économe (intensification adaptée aux contextes locaux). Les friches urbaines devront être recyclées. Le SCOT pourra utiliser des objectifs de densité minimale.
- Les pôles urbains seront confortés en priorité, ainsi que les espaces urbains proches des lignes de TC performants. Ils devront en particulier accueillir une part essentielle du développement commercial et des services à la population. Une étude commerciale sera réalisée avec la CCI sur l'ensemble de la RUG, pour examiner les possibilités de conforter l'offre en milieu urbain, dans une perspective de rééquilibrage et de renforcement des pratiques de proximité.
- L'efficacité du SCOT nécessitera de définir des objectifs de construction de logement et en particulier de logement social, par territoire.
- Les difficultés rencontrées par les acteurs du marché (insuffisance et prix du foncier urbain, résistance des riverains …) nécessiteront un renforcement de l'implication des collectivités publiques dans l'émergence et la conduite des projets urbains.

• La mise en œuvre et le respect du SCOT seront des éléments essentiels de son efficacité.
- On pourra envisager la mise en place d'un organisme indépendant, pour évaluer en permanence les actions engagées et vérifier le respect du document.
- Le Syndicat mixte devra constituer l'espace permanent de rencontre des acteurs du territoire afin d'assurer les dialogues et les négociations nécessaires à la définition de projets communs et cohérents.
- Il permettra d'aider les acteurs en charge des orientations d'aménagement sur le long terme. Il aura également en charge la diffusion de la culture du développement durable, portée par le futur SCOT.

… au SCOT 2010

En 2000, la loi SRU fixait au plus tard à dix ans l'échéance de transformation des Schémas directeurs en SCOT. Le passage en SCOT constitue à la fois une obligation et une opportunité de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

Au-delà d'une mise en conformité juridique, l'élaboration d'un SCOT est surtout l'occasion pour les élus de la région grenobloise et les acteurs concernés de définir des orientations communes, à long terme, d'aménagement du territoire.
C'est aussi mieux détecter les blocage et les pistes de progrès afin de mettre en oeuvre ces orientations. Cette prise en compte des évolutions permettra notamment d'intégrer la question de l'empreinte écologique et les questions sociales au rang des priorités du SCOT.

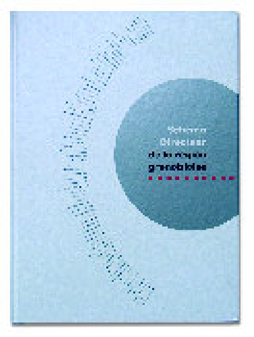
SCOT mode d'emploi Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil au service de l'aménagement et du fonctionnement d'un territoire. Créé par la loi SRU en décembre 2000, le SCOT coordonnera et encadrera à long terme les politiques publiques et les projets d'aménagement, à l'échelle de la région urbaine grenobloise et de ses six secteurs : l'Agglomération grenobloise, le Voironnais, la Bièvre-Valloire, le Grésivaudan, le Sud Grenoblois, et le Sud Grésivaudan.

Le SCOT pourquoi ? Parce que l'usage économe et raisonné du territoire, la recherche de cohérence des politiques publiques sont des principes devenus consensuels au fil des décennies. Les élus et l'ensemble des acteurs locaux ne sont plus condamnés à subir les politiques d'aménagement puisqu'ils en sont les principaux artisans. Un travail de prospective et d'anticipation s'engage donc à l'horizon des 20 prochaines années.

Le SCOT comment ? Etre les acteurs de notre propre évolution, c'est accepter de revoir nos pratiques. Au-delà des intentions vertueuses, le SCOT va traduire concrètement les exigences et les moyens que nous nous donnons pour contenir la crise du logement, pour réguler les ségrégations sociales et spatiales, pour intégrer les questions environnementales… Dans cette optique, il reste essentiel d'articuler les différentes échelles du territoire, pour que le SCOT se décline dans les documents d'urbanisme locaux (tels que le Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Schéma de Développement Commercial…).

Le SCOT avec qui ? Les élus des territoires, les acteurs du territoire, les personnes publiques associées et les partenaires publics et privés, se sont dotés avec le Syndicat Mixte du Schéma directeur (SMSD), maître d'ouvrage du SCOT, d'un outil les fédérant et permettant la construction collective du SCOT.

2010 - 2011
C'est la date à laquelle la région urbaine grenobloise se sera dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en lieu et place de l'actuel Schéma directeur adopté en 2000 pour devenir le cadre de référence de l'aménagement du territoire pour chacun de ses secteurs.

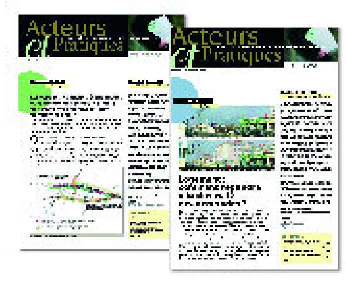


Saisissez-vous des publications du Schéma directeur !

• **Le Schéma directeur** de la région urbaine grenobloise



• **Le RUG** – Région urbaine grenobloise – journal institutionnel du Syndicat mixte du Schéma directeur, il informe des travaux du Syndicat mixte et laisse une large place aux débats entre les élus et acteurs de la région grenobloise.

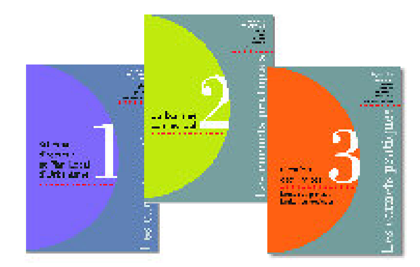


• **Acteurs et pratiques**, la lettre des communautés d'acteurs : elle reprend les travaux des ateliers des communautés d'acteurs « Habitat et formes urbaines » et « Environnement et paysage ». Ces ateliers représentent un lieu de débats et d'échanges d'expériences sur la mise en œuvre des orientations du Schéma directeur entre les élus de la région grenobloise, les acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire.

A côté de ces publications périodiques, des documents sont mis à disposition afin de mieux comprendre les enjeux des orientations du Schéma directeur et accompagner leur mise en œuvre.



• **Les Dossiers du Schéma directeur**, retracent les travaux à un moment donné sur un sujet traité par le Schéma directeur (les risques naturels dans la région grenobloise, le chrono aménagement du territoire, les actes des rencontres nationales des Scot en 2006, le bilan du Schéma directeur, …)



• **Les Carnet pratiques**, expliquent une orientations du Schéma directeur en particulier, ses enjeux et les moyens pour la mettre en œuvre selon les situations du territoire (« Urbanisme commercial », « Limites stratégiques » …)

Téléchargez tous ces documents sur le site : www.region-grenoble.org • rubrique Publications